

---

---

**Management environnemental —  
Information environnementale  
quantitative — Lignes directrices et  
exemples**

*Environmental management — Quantitative environmental  
information — Guidelines and examples*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/TS 14033:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1de61d5/iso-ts-14033-2012)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-  
b438e1de61d5/iso-ts-14033-2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1de61d5/iso-ts-14033-2012)



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/TS 14033:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1de61d5/iso-ts-14033-2012>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos .....	iv
Introduction.....	v
<b>1</b> <b>Domaine d'application .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives .....</b>	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions .....</b>	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Utilisation de l'information environnementale quantitative .....</b>	<b>2</b>
4.1 <b>Généralités .....</b>	<b>2</b>
4.2 <b>Utilisation interne de l'information environnementale quantitative .....</b>	<b>3</b>
4.3 <b>Utilisation externe de l'information environnementale quantitative .....</b>	<b>3</b>
4.4 <b>Utilisation de l'information environnementale quantitative à des fins de comparaison .....</b>	<b>4</b>
<b>5</b> <b>Principes de génération et de fourniture de l'information environnementale quantitative.....</b>	<b>4</b>
5.1 <b>Généralités .....</b>	<b>4</b>
5.2 <b>Pertinence .....</b>	<b>4</b>
5.3 <b>Crédibilité .....</b>	<b>4</b>
5.4 <b>Cohérence .....</b>	<b>5</b>
5.5 <b>Comparabilité .....</b>	<b>5</b>
5.6 <b>Transparence .....</b>	<b>5</b>
5.7 <b>Complétude .....</b>	<b>5</b>
5.8 <b>Précision .....</b>	<b>5</b>
5.9 <b>Adéquation .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b> <b>Lignes directrices.....</b>	<b>5</b>
6.1 <b>Généralités .....</b>	<b>5</b>
6.2 <b>«Plan» (Planification) .....</b>	<b>7</b>
6.2.1 <b>Conceptualiser le système tout entier .....</b>	<b>7</b>
6.2.2 <b>Fractionner en composants du système .....</b>	<b>7</b>
6.2.3 <b>Sélectionner les paramètres .....</b>	<b>8</b>
6.2.4 <b>Définir les données de base .....</b>	<b>8</b>
6.2.5 <b>Identifier les méthodes de mesure .....</b>	<b>9</b>
6.2.6 <b>Sources de données primaires et secondaires.....</b>	<b>9</b>
6.3 <b>«Do» (Exécution) .....</b>	<b>10</b>
6.3.1 <b>Mettre en place les méthodes de mesure .....</b>	<b>10</b>
6.3.2 <b>Acquérir les données de base .....</b>	<b>10</b>
6.3.3 <b>Consolider les paramètres .....</b>	<b>10</b>
6.3.4 <b>Combiner les composants du système.....</b>	<b>10</b>
6.3.5 <b>Agréger le système tout entier.....</b>	<b>11</b>
6.4 <b>«Check» (Contrôle).....</b>	<b>11</b>
6.5 <b>«Act» (Action) .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe A (informative) Lignes directrices supplémentaires, exemples et études de cas .....</b>	<b>12</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>39</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents:

- une Spécification publiquement disponible ISO (ISO/PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;
- une Spécification technique ISO (ISO/TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un examen après trois ans afin de décider si elle est confirmée pour trois nouvelles années, révisée pour devenir une Norme internationale, ou annulée. Lorsqu'une ISO/PAS ou ISO/TS a été confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après trois ans qui décidera soit de sa transformation en Norme internationale soit de son annulation.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/TS 14033 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 4, *Évaluation de la performance environnementale*.

## Introduction

La présente Spécification technique donne des lignes directrices pour l'acquisition et la fourniture de l'information environnementale quantitative en vue de permettre l'utilisation des Normes internationales relatives au management environnemental produites par l'ISO/TC 207. La présente Spécification technique a pour objet d'aider à décomposer, pour leur gestion, les données environnementales complexes en éléments gérables et compréhensibles afin de soutenir le processus de collecte et de traitement de l'information environnementale quantitative. Le public cible de la présente Spécification technique est toute personne qui opère dans le cadre de la communication environnementale, par exemple ingénieurs et personnel technique.

La structure de la présente Spécification technique et des lignes directrices suit le principe général d'amélioration et d'utilisation continues et, par conséquent, d'une approche itérative. Les lignes directrices sont structurées en un cycle «Plan», «Do», «Check», «Act» (cycle PDCA – roue de Deming) (voir Figure 1). Dans la présente Spécification technique, le cycle PDCA a pour objet de mettre en pratique et d'améliorer la gestion de l'information environnementale quantitative.

La présente Spécification technique traite des questions générales de la qualité des données en fournissant des lignes directrices claires sur les opérations structurées d'acquisition et de fourniture de l'information environnementale quantitative. La qualité des données est un résultat envisagé et implicite des lignes directrices fournies par la présente Spécification technique, mais n'est pas nommément abordée tout au long du texte.

## iTeh STANDARD PREVIEW

Les lignes directrices vont de la planification, définition et acquisition des données quantitatives jusqu'à la réalisation des traitements mathématiques. Elles peuvent être utilisées pour examiner le travail qui génère l'information environnementale quantitative pour une application faisant partie intégrante d'une méthode ou d'un outil, tel que l'analyse du cycle de vie (ACV) ou les indicateurs de performance environnementale. Les lignes directrices ne comprennent pas les méthodes ou outils spécifiques, mais elles traitent du mode d'acquisition et de fourniture des données quantitatives pour de telles applications.

Les lignes directrices sont élaborées avec l'idée que beaucoup d'applications de l'information environnementale quantitative sont destinées à différents types d'évaluations au sein des organismes. La qualité des résultats de ces types d'évaluations dépend largement des informations quantitatives sous-jacentes. Tout type d'application prévue et d'évaluation correspondante exige d'identifier en premier lieu les attentes liées aux résultats générés à l'aide de l'information environnementale quantitative. Il faut donc établir des critères de calcul statistique et numérique à utiliser pour la collecte des données.

Les lignes directrices sont également élaborées avec l'idée que beaucoup d'applications de l'information environnementale sont destinées à des comparaisons quantitatives, telles que la mise à niveau et l'analyse comparative, l'amélioration continue du contrôle (comparaison avec l'année passée), l'identification quantitative des domaines de priorité, l'évaluation et la comparaison numériques des risques, les décisions en matière de conception, d'investissement ou d'approvisionnement. La présente Spécification technique vient à l'appui des comparaisons quantitatives en mettant l'accent sur les aspects de la planification de l'acquisition et de la fourniture des données qui sont particulièrement pertinents pour l'atteinte des résultats quantitatifs comparables.

La présente Spécification technique fournit des lignes directrices et de fourniture de tous les types d'informations et de données environnementales quantitatives. Pour qu'un organisme bénéficie au mieux de ce cadre, il est indispensable qu'il applique les principes décrits dans l'Article 5 lors de l'utilisation de la présente Spécification technique pour divers objectifs, au sein de son système de management environnemental, ou pour des outils, besoins ou applications spécifiques.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/TS 14033:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1de61d5/iso-ts-14033-2012>

# Management environnemental — Information environnementale quantitative — Lignes directrices et exemples

## 1 Domaine d'application

La présente Spécification technique vient à l'appui de l'application des normes et rapports relatifs au management environnemental. Elle fournit des lignes directrices sur l'acquisition des données et informations environnementales quantitatives et sur la méthodologie à utiliser. Elle donne des lignes directrices aux organismes sur les principes généraux, la politique, la stratégie et les activités nécessaires à l'obtention de l'information environnementale quantitative pour des besoins internes et/ou externes. De tels besoins peuvent être, par exemple, l'établissement de routines ou programmes d'inventaire, et la prise en charge de prises de décision portant sur les politiques et stratégies environnementales, notamment à des fins de comparaison de l'information environnementale quantitative. L'information concerne les organismes, les activités, les installations, les technologies ou les produits.

La présente Spécification technique aborde les questions relatives à la définition, la collecte, le traitement, l'interprétation et la présentation de l'information environnementale quantitative. Elle fournit des lignes directrices sur la manière d'établir l'exactitude, la vérifiabilité et la fiabilité de l'utilisation prévue. Elle utilise des approches reconnues et bien établies de préparation des informations adaptées aux besoins spécifiques en management environnemental. Elle s'applique à tous les organismes indépendamment de leur taille, type, emplacement, structure, activités, produits, niveau de développement et qu'ils disposent ou non d'un système de management environnemental.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1d8e15e/iso-ts-14033-2012>

La présente Spécification technique complète le contenu des autres Normes internationales relatives au management environnemental.

NOTE Des lignes directrices explicatives, des exemples sur l'application des lignes directrices et des études de cas avec des exemples à l'appui sont présentés dans l'Annexe A.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 14050, *Management environnemental — Vocabulaire*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 14050 ainsi que les suivants s'appliquent.

### 3.1

#### données d'activité

mesure quantitative d'une activité occasionnant un impact environnemental

### 3.2

#### **données de base**

données acquises à partir d'un processus d'acquisition de données

NOTE Les données de base sont composées d'une ou plusieurs valeurs et unités en fonction de la nature de l'élément que les données de base représentent. Certaines données de base peuvent être sans dimensions et ne pas avoir d'unités, par exemple un indice ou un rapport.

### 3.3

#### **qualité des données**

caractéristiques des données reposant sur leur capacité à répondre aux exigences requises

[ISO 14044:2006, 3.19]

### 3.4

#### **source de données**

origine des informations

EXEMPLES La documentation, les bases de données, les ressources humaines, les instruments.

### 3.5

#### **objet physique**

entité identifiable dans le monde réel qui est décrite par des données de base

EXEMPLES Une usine de production existante, un extrant d'une émission, d'un effluent ou d'un dépôt ou un écosystème potentiel.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

### 3.6

#### **système**

un ou plusieurs objets ou processus indépendants et corrélés

[ISO/TS 14033:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1de61d5/iso-ts-14033-2012)

### 3.7

#### **transparence**

présentation ouverte, complète et compréhensible des informations

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1de61d5/iso-ts-14033-2012>

[ISO 14044:2006, 3.7]

### 3.8

#### **données quantitatives**

élément de données numérique qui comporte son unité

### 3.9

#### **informations quantitatives**

données quantitatives qui ont été traitées ou analysées en vue d'être significatives pour un but ou un objectif spécifique

NOTE Les données quantitatives peuvent provenir de sources de données primaires ou secondaires. Voir 6.2.6 pour des exemples de données primaires et secondaires.

## **4 Utilisation de l'information environnementale quantitative**

### **4.1 Généralités**

L'information environnementale quantitative est utilisée pour des mesurages, calculs, analyses, comparaisons, rapports et communications en matière d'environnement. La présente Spécification technique vient à l'appui de tous ces types d'utilisation ou d'application de l'information environnementale quantitative des Normes internationales relatives au management environnemental. Des exemples sont les indicateurs de performance environnementale, la communication environnementale, les déclarations environnementales, l'analyse du



cycle de vie, la communication sur les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone, la teneur en eau, l'éco-efficacité, l'établissement de rapport aux autorités, la communication sur la durabilité et la communication sur la responsabilité sociale.

Le rôle d'une application en rapport avec la présente Spécification technique est illustré à la Figure 1. L'exigence d'une application sert de base aux spécifications relatives à la manière dont les données et informations sont acquises et fournies. L'application spécifie également l'utilisation prévue et les exigences ou attentes en matière de crédibilité, de précision et de transparence. La présente Spécification technique fournit des lignes directrices spécifiques lorsque l'application implique une comparaison entre les informations environnementales quantitatives portant sur des produits, processus ou systèmes différents.

#### 4.2 Utilisation interne de l'information environnementale quantitative

La présente Spécification technique fournit des lignes directrices quant à l'acquisition et la fourniture de l'information environnementale quantitative pour des applications internes. Les applications types sont les suivantes:

- surveillance des indicateurs de performance environnementale; routines d'acquisition et de fourniture dans le cadre de la gestion courante de l'information requise pour la documentation et pour l'appui à l'amélioration continue du système de management environnemental;
- analyse des risques pour l'environnement; informations environnementales quantifiées au sujet des facteurs de risque identifiés et des impacts probables prévus ou accidentels;
- études d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) des produits et services; des procédures d'acquisition de données pour l'acquisition et la fourniture des données d'Inventaire du Cycle de Vie (ICV) pour un usage interne sont exigées;
- comptabilité analytique du flux des matières (MFCAs); informations quantitatives sur les flux de matières et d'énergie au niveau du processus d'un organisme devant être acquises et fournies en vue d'améliorer l'efficacité des ressources des systèmes de production;
- veille économique; des méthodes et routines quantitatives pour l'évaluation de la performance environnementale et des exigences générales du marché ont besoin d'être spécifiées.

Théoriquement, les routines d'acquisition et de fourniture des différentes applications sont fondées sur un ensemble de lignes directrices pour assurer la cohérence entre différentes applications ainsi que l'utilisabilité maximale des informations acquises et fournies.

#### 4.3 Utilisation externe de l'information environnementale quantitative

La présente Spécification technique fournit également des lignes directrices quant à l'acquisition et la fourniture de l'information environnementale quantitative pour des applications internes, telles que les suivantes:

- plan de commercialisation des gaz à effet de serre (GES) et communication sur l'émission des GES;
- communication sur l'environnement et la durabilité environnementale de l'organisme;
- communication à l'endroit du gouvernement;
- communication externe, telle que l'éco-étiquetage, les déclarations environnementales de produit et autres ACV publiques, en fournissant des lignes directrices sur les spécifications d'exigences de transparence, d'exactitude et autres aspects qui sont importants lors de la communication externe des résultats des études complexes;
- communication sur la performance environnementale, telle que la détermination des spécifications quantitatives pour la déclaration d'éco-efficacité des produits et services d'une entreprise.

Toute application externe qui fait usage des informations environnementales quantifiées exige des routines d'acquisition et de fourniture cohérentes, fiables et transparentes. Celles-ci sont fondées sur un ensemble de lignes directrices pour assurer la crédibilité et la reproductibilité de telles données. Les informations qui sont acquises et fournies suivant un seul ensemble de lignes directrices peuvent être plus facilement utilisées par différentes applications externes, réduisant ou empêchant ainsi l'acquisition de données parallèles.

#### 4.4 Utilisation de l'information environnementale quantitative à des fins de comparaison

La présente Spécification technique fournit des lignes directrices spécifiques lorsque l'information environnementale quantitative est destinée à des comparaisons, telles que les suivantes:

- la comparaison des émissions de dioxyde de carbone provenant de différentes usines de production;
- la comparaison de l'éco-efficacité des différents produits;
- la comparaison de l'évaluation de l'impact du cycle de vie (EICV) des différentes unités fonctionnelles;
- la comparaison de la consommation d'électricité par les différentes unités de production.

Lors de l'acquisition et de la fourniture des données destinées aux comparaisons, non seulement il est important de considérer l'application disponible, mais il faut également que toute décision soit généralisable et reproductible lorsqu'on acquiert des données identiques ou similaires pour le ou les autres systèmes de comparaison.

L'un des objectifs des données quantitatives peut être d'effectuer des études comparatives, telles que les suivantes:

- a) la comparaison d'un système à deux ou plusieurs intervalles de temps différents;
- b) la comparaison de l'effet des changements de systèmes, zones et lignes de produit;
- c) la comparaison des différentes frontières organisationnelles et opérationnelles à l'interne ou à l'externe.

## 5 Principes de génération et de fourniture de l'information environnementale quantitative

### 5.1 Généralités

Ces principes sont fondamentaux pour s'assurer que l'information environnementale quantitative permet de fournir un compte rendu exhaustif et fidèle et sert de lignes directrices pour les décisions relatives à la présente Spécification technique.

### 5.2 Pertinence

S'assurer que les sources de données, les frontières du système, les méthodes de mesure et d'évaluation choisies satisfont aux exigences des parties intéressées et/ou de l'application.

NOTE Ces exigences peuvent varier pour différentes parties intéressées et différentes applications.

### 5.3 Crédibilité

Fournir aux parties intéressées une information environnementale quantitative qui est sincère, exacte et qui n'induit pas en erreur.

## 5.4 Cohérence

Développer des données et des informations environnementales quantitatives compatibles, cohérentes et qui ne se contredisent pas, en utilisant des méthodes et indicateurs reconnus et reproductibles qui respectent les contraintes d'intégrité correspondantes.

## 5.5 Comparabilité

S'assurer que l'information environnementale quantitative est générée, sélectionnée et fournie de manière cohérente, avec des unités de mesure cohérentes qui permettent de faire des comparaisons.

EXEMPLES La comparaison des performances environnementales d'un organisme dans le temps et la comparaison des performances environnementales de différents organismes.

## 5.6 Transparence

Mettre à la disposition de toutes les parties intéressées les processus, procédures, méthodes, sources de données et hypothèses de fourniture et de génération de l'information environnementale quantitative.

NOTE Cela permet d'assurer une interprétation appropriée des résultats et de fournir des raisons explicites pour toute extrapolation, simplification ou modélisation effectuée, en tenant compte de la confidentialité des informations, s'il y a lieu. De plus, toute volatilité ou incertitude est révélée.

## 5.7 Complétude

Tenir compte de toutes les informations environnementales quantitatives significatives pour l'utilisation prévue, de sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'ajouter d'autres informations pertinentes.

## 5.8 Précision

Réduire au minimum les incertitudes dans toute la mesure du possible et éliminer les tendances vers un point de vue ou un biais particulier.

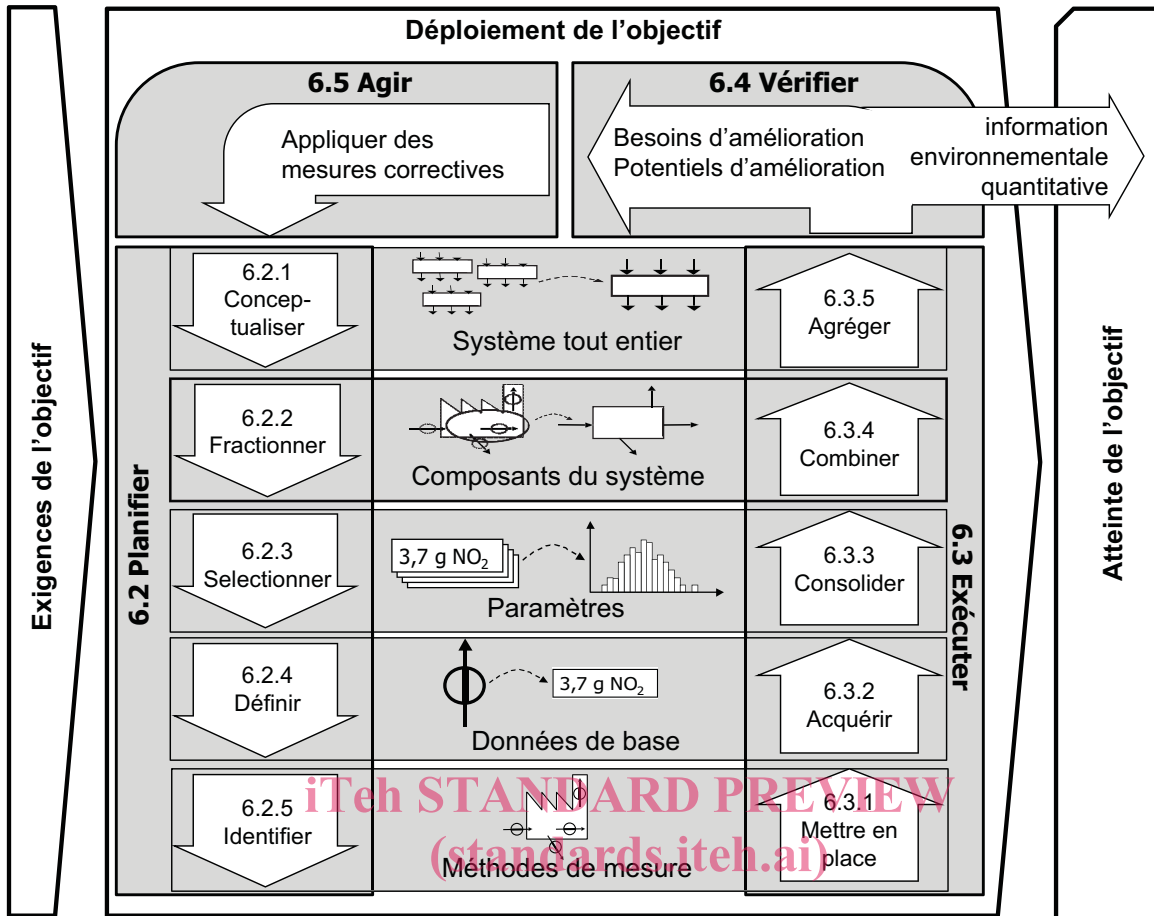
## 5.9 Adéquation

Rendre l'information environnementale quantitative pertinente et totalement compréhensible pour les parties intéressées, en utilisant les formats, le langage et les supports qui répondent à leurs attentes et besoins.

## 6 Lignes directrices

### 6.1 Généralités

Les lignes directrices contenues dans la présente Spécification technique sont fondées sur la méthodologie appelée PDCA «Plan-Do-Check-Act» (*Roue de Deming — Planification-Exécution-Contrôle-Action*) (voir Figure 1).



ISO/TS 14033:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a94c2ede-36da-4797-b6b4-b438e1dc61d5/iso-ts-14033-2012>

NOTE Les numéros sur la figure font référence aux articles et paragraphes de la présente Spécification technique.

**Figure 1 — Lignes directrices pour l'acquisition et la fourniture de l'information environnementale quantitative selon l'approche PDCA**

Les lignes directrices accordent la priorité aux tâches qui relèvent de «Plan» (Planification) et «Do» (Exécution). À chaque tâche de «Plan» correspond une tâche de «Do». Cela va de la gestion des questions spécifiques, la planification et l'acquisition des données, jusqu'à la fourniture de l'information environnementale quantitative.

Bien que le processus puisse paraître direct, l'agrégation des données pour le système tout entier peut nécessiter des étapes itératives dans la planification et l'exécution, telles que la définition des exigences des données de base, la modification des systèmes de mesure et l'utilisation d'outils supplémentaires d'analyse de données. Même s'il n'est pas toujours exprimé de façon explicite, le traitement des données secondaires ou autres données externes est pris en compte par les lignes directrices.

Les lignes directrices, telles que décrites à la Figure 1, viennent à l'appui d'une optique processus. Les lignes directrices distinguent les trois phases consécutives suivantes:

- exigences des objectifs;
- déploiement des objectifs;
- atteinte des objectifs.

Les lignes directrices se focalisent sur la phase médiane, c'est-à-dire le déploiement des objectifs. Dans cette phase, l'information environnementale quantitative est élaborée et transmise selon les exigences de l'objectif. Le processus des lignes directrices a pour but d'atteindre les objectifs en planifiant de façon consécutive

l'acquisition des données et informations, puis d'acquérir, compiler et fournir l'information environnementale quantitative. Les objectifs sont atteints en suivant le processus PDCA interne de cette phase, s'il y a lieu sous la forme d'une amélioration continue.

Dans la pratique, les lignes directrices peuvent être abordées selon les trois points de vue suivants:

- a) de haut en bas, comme des lignes directrices détaillées pour la spécification de l'information environnementale quantitative pour une ou plusieurs applications définies, en donnant des lignes directrices par rapport à la spécification progressive de l'information (voir 6.2 Plan);
- b) de bas en haut, comme des lignes directrices progressives sur la façon de compiler les données de base en informations environnementales quantitatives destinées à des applications données (voir 6.3 Do);
- c) du point de vue des lignes directrices concernant les éléments à vérifier et examiner dans l'information environnementale quantitative et comment vérifier et examiner cette dernière (voir 6.4 Check).

Les lignes directrices se rapportent à l'application de l'information environnementale quantitative. L'application établit les exigences et définit l'utilisation prévue de l'information. L'application n'est pas incluse dans le cadre.

De 6.2 à 6.5, les lignes directrices sont présentées de haut en bas, en commençant par «Plan» (Planification). Des lignes directrices et des exemples supplémentaires sur la mise en application des lignes directrices sont donnés dans l'Annexe A.

## 6.2 «Plan» (Planification)

### 6.2.1 Conceptualiser le système tout entier

Conceptualiser le système tout entier consiste à comprendre la base de la collecte de l'information environnementale quantitative. Cela comprend

- l'objectif de l'information et l'utilisation prévue,
- l'objet sur lequel l'information est à fournir,
- les frontières du système,
- les parties intéressées et le public cible, et
- les exigences relatives à la qualité générale de l'information.

**EXEMPLE** Pour un rapport de durabilité public, compiler la consommation annuelle d'énergie pour toutes les unités de traitement thermique, bloc à bloc. La consommation annuelle d'énergie peut être exprimée à la fois en termes d'énergie totale utilisée en mégajoule (MJ) et en termes de types d'énergie achetés. Les données de la consommation d'énergie dans le rapport de durabilité sont aussi utilisées pour assurer le suivi des performances. La consommation annuelle d'énergie peut être calculée en agrégeant toutes les unités de traitement thermique. Le format de publication exige une moyenne devant être calculée pour l'unité de traitement thermique.

### 6.2.2 Fractionner en composants du système

Le fractionnement en composants du système signifie la division de l'objet (décrit en 6.2.1) en composants gérables. Cela peut être réalisé de façon itérative pour atteindre un niveau où les paramètres peuvent être sélectionnés.

Différents aspects peuvent servir de guide pour le fractionnement en composants du système. Il s'agit entre autres des aspects suivants:

- activités; fonctions et processus réalisés par le système;
- caractéristiques opérationnelles, technologiques, temporelles, géographiques ou autres du système;